

# MÉMOIRE

---

## RÉVISION DE LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS

COMITÉ RÉGIONAL POUR UNE ACTION CONCERTÉE EN DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

8 DÉCEMBRE 2010

## MÉMOIRE: RÉVISION DE LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS

### COMITÉ RÉGIONAL POUR UNE ACTION CONCERTÉE EN DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Dans le cadre du processus de révision de la charte montréalaise des droits et des responsabilités, le comité régional pour une action concertée en développement de l'enfant, souhaite émettre un avis. Les propositions de changement contenues dans l'avis, visent à refléter davantage, dans la charte montréalaise, les réalités et les besoins des enfants de 0-5 ans et leur famille afin qu'ils se sentent reconnus.

### LE COMITÉ RÉGIONAL POUR UNE ACTION CONCERTÉE EN DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Au printemps 2008, la Direction de la Santé Publique mettait sur pied le *Comité régional pour une action concertée en développement de l'enfant*. Ce comité avait comme objectif principal d'approfondir les résultats de l'enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais, et de préparer le Sommet montréalais sur la maturité scolaire.

Le comité régional est constitué de partenaires oeuvrant auprès des enfants montréalais : Avenir d'enfants, Centraide du grand Montréal, la Table régionale de santé publique - Centres de santé et de services sociaux (CSSS), la Table des directeurs régionaux des commissions scolaires et le Réseau Réussite Montréal , la Conférence régionale des élus de Montréal, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) , le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC), le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA), le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal (RCPEÎM), le Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal (ROCFM), Québec en forme, la Ville de Montréal . (Voir Annexe A : Les membres du comité régional).

Le comité régional a pour mission de mobiliser l'ensemble des partenaires de l'île de Montréal pour promouvoir une vision commune et assurer la cohérence des actions régionales avec celles du local afin d'offrir à chaque enfant de 0-5 ans un environnement favorisant le développement de son plein potentiel contribuant ainsi à son bien-être et à sa réussite éducative.

Le comité régional a comme vision de devenir l'instance de référence régionale pour l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie concertée afin de réduire le taux de vulnérabilité des tout-petits au moment de leur entrée à l'école en deçà de 30% et ce, d'ici 2015.

Rappelons que, lors du Sommet montréalais en mai 2009, les membres du comité régional ont déposé une déclaration commune dans laquelle ils s'engageaient à « poursuivre leur collaboration afin d'offrir à chaque enfant montréalais de 0 à 5 ans ainsi qu'à leurs parents, un environnement qui assure le développement de leur plein potentiel <sup>1</sup>».

---

<sup>1</sup> Source : Déclaration montréalaise sur le développement de l'enfant

D'ici 5 ans, le comité régional pour une action concertée en développement de l'enfant s'est fixé à l'intérieur d'un plan stratégique, deux cibles : celles de réduire de 5 % le taux de vulnérabilité<sup>2</sup> des enfants montréalais de 0-5 ans à leur entrée à l'école et mobiliser 75 % des communautés locales dans l'atteinte de cet objectif.

**Le comité articule ses objectifs et ses actions autour de trois axes stratégiques :**

- Consolider les alliances et les arrimages entre réseaux œuvrant auprès des enfants montréalais de 0-5 ans et leur famille
- Consolider les savoirs et faciliter l'échange et la diffusion des connaissances et des pratiques visant le développement global des enfants montréalais de 0-5 ans
- Soutenir le développement et le déploiement des ressources et des services pour les enfants montréalais de 0-5 ans et leur famille

---

<sup>2</sup> Sur le plan de la maturité scolaire telle que mesurée par l'IMDPE

# LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS

## PRÉAMBULE

Dans le préambule de la charte montréalaise des droits et des responsabilités, le comité régional pour une action concertée en développement de l'enfant propose d'ajouter le paragraphe suivant :

**Attendu** que les enfants montréalais jouissent des droits fondamentaux énoncés et protégés par la convention relative aux droits de l'enfant, rédigée en 1989, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

**Pourquoi cet ajout :**

- **La convention relative aux droits de l'enfant : un instrument ayant force obligatoire**

La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument juridique international ayant force obligatoire qui énonce toute la panoplie des droits de l'homme-civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Dans 54 articles et deux Protocoles facultatifs, la Convention énonce les droits fondamentaux qui sont ceux de tous les enfants du monde : le droit à la survie; le droit de se développer dans toute la mesure du possible; le droit d'être protégé contre les influences nocives, les mauvais traitements et l'exploitation; et de participer à part entière à la vie familiale, culturelle et sociale. Les quatre principes fondamentaux de la Convention sont la non-discrimination; la priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant; le droit de vivre, de survivre et de se développer; et le respect des opinions de l'enfant.

Tous les droits reconnus dans la Convention sont inhérents à la dignité humaine et au développement harmonieux de chaque enfant. La Convention protège les droits des enfants en fixant des normes en matière de soins de santé, d'éducation et de services juridiques, civils et sociaux. Et il est important pour de réaffirmer que le Canada en la ratifiant s'est engagé à défendre et à garantir les droits des enfants canadiens et donc montréalais, ainsi qu'à répondre de ces engagements devant la communauté internationale. De ce fait, il est plus qu'important que la Ville de Montréal tienne également compte de la strate de la population des 0-5 ans.

## PARTIE II

### CHAPITRE 2 : VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

#### ARTICLE 18- ENGAGEMENTS

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leurs droits économiques et sociaux, la Ville de Montréal s'engage à :

##### Ajouts :

- h) Soutenir et favoriser les démarches régionales concertées visant une amélioration des conditions de vie des familles montréalaises

**Pourquoi l'ajout de ce point h) :** La concertation est déjà présente dans de nombreux quartiers montréalais. Elle s'exprime de différentes manières par rapport aux conditions de vie des familles. Soutenir et encourager les démarches régionales concertées permettrait de faciliter les arrimages entre les différents réseaux et les organisations montréalaises et favoriserait une dynamique d'échange et de partage entre partenaires.

- i) Soutenir, avec les partenaires du milieu, le développement et le déploiement de ressources et de services de base pour les enfants montréalais de 0-5 ans et leur famille

**Pourquoi l'ajout de ce point i) :** L'accès aux services et aux ressources de base pour les enfants montréalais de 0-5 ans et leur famille restent encore très variable à Montréal. Il serait pertinent d'harmoniser d'un territoire à l'autre l'ensemble des services et ressources mis à la disposition des familles dans une volonté d'équité et d'accessibilité des services et des ressources.

## PARTIE II

### CHAPITRE 3 : VIE CULTURELLE

#### ARTICLE 20- ENGAGEMENTS

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leurs droits culturels, la Ville de Montréal s'engage à :

- e) favoriser le développement et promouvoir son réseau de bibliothèques comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance

#### Nouvelle formulation :

- e) favoriser le développement et promouvoir son réseau de bibliothèques comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance **ainsi qu'à l'intégration de pratiques éducatives pour les enfants montréalais de 0-5 ans**

**Pourquoi cette nouvelle formulation :** Les bibliothèques montréalaises grâce à leur mission, leur mandat et leur position centrale, pourraient soutenir et promouvoir avec des partenaires du milieu, des activités éducatives pour les tout-petits. Les bibliothèques doivent être accessibles pour les parents et bien adaptées pour les enfants et pour les intervenants, ce qui en ferait des lieux d'échange, d'éducation et de rencontres privilégiées.

#### Ajouts :

- f) Soutenir les savoirs et les connaissances visant le développement global des enfants montréalais de 0-5 ans

**Pourquoi l'ajout de ce point f) :** Le développement global des enfants montréalais de 0-5 ans doit devenir une priorité pour Montréal. L'enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais *En route pour l'école !* a permis de constater que 35 % des enfants montréalais fréquentant la maternelle publique étaient vulnérables dans au moins un domaine de maturité scolaire. Soutenir les savoirs et les connaissances visant le développement global des enfants montréalais de 0-5 ans permettrait une meilleure compréhension des enjeux entourant le développement global des tout-petits et la mise sur pied de solutions visant la réduction de la vulnérabilité des enfants montréalais en lien avec les cinq dimensions de la maturité scolaire<sup>3</sup> à leur entrée à l'école.

---

<sup>3</sup> Les cinq dimensions de la maturité scolaire sont : la santé physique et bien-être, les compétences sociales, la maturité affective, le développement cognitif et langagier et les habiletés de communication et connaissances générales.

- g) Favoriser, avec les partenaires, le développement de services éducatifs pour les enfants montréalais

**Pourquoi l'ajout de ce point g) :** La pauvreté, l'immigration et la mobilité de la population font partie des spécificités de Montréal. Afin d'offrir à chaque enfant montréalais de 0-5 ans des conditions de développement optimal, il serait très pertinent de favoriser l'accès des enfants à des services éducatifs (Centres de la petite enfance et les bureaux coordonnateurs, les services de garde en milieu familial, les garderies, les haltes-garderies, les activités et pratiques éducatives offertes dans les bibliothèques municipales et autres réseaux institutionnels et communautaires).

## PARTIE II

### CHAPITRE 4 : LOISIR, ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORT

#### ARTICLE 22- ENGAGEMENTS

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

#### Ajout :

- d) Prendre des mesures adéquates afin de mieux faire connaître les ressources et services municipaux aux familles nouvellement arrivées

**Pourquoi l'ajout de ce point d) :** À Montréal, le nombre de familles d'immigration récente est important. À leur arrivée, les nouvelles familles immigrantes connaissent très peu les ressources et services disponibles et ne possèdent pas encore tous les outils pour entreprendre les démarches favorisant une meilleure connaissance de leur environnement. Un accompagnement plus spécifique de ces nouveaux arrivants dans l'optique de mieux les rejoindre et mieux faire connaître les services et les ressources municipaux, favoriseraient leur intégration à leur quartier et à leur Ville.



## PARTIE II

### CHAPITRE 6-SÉCURITÉ

#### ARTICLE 26- ENGAGEMENTS

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à la sécurité, la Ville de Montréal s'engage à :

- b) Soutenir avec l'appui des partenaires du milieu, des messages spécifiques pour la sécurité des femmes

#### **Nouvelle formulation :**

- b) Soutenir avec l'appui des partenaires du milieu, des messages spécifiques pour la sécurité des femmes et **des enfants**

**Pourquoi cette nouvelle formulation :** La sécurité des enfants est très importante compte tenu de leur grande vulnérabilité.

## PARTIE II

### CHAPITRE 7 : SERVICE MUNICIPAUX

#### ARTICLE 28- DROITS ET RESPONSABILITÉS

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à des services municipaux de qualité, la Ville de Montréal s'engage à :

##### Ajout :

- g) Favoriser l'adaptation des services municipaux et des pratiques éducatives, de loisirs et de sports à la réalité de la diversité culturelle

**Pourquoi l'ajout de ce point g) :** Compte tenu des spécificités montréalaises, il est important d'adapter les services municipaux et les pratiques éducatives, de loisirs et de sports, à la réalité de la diversité culturelle. Cette adaptation permettrait de mieux rejoindre les familles montréalaises de différentes origines en tenant compte de leur réalité et de leur culture. Il est également très important de former les intervenants à la culture et aux valeurs des nouveaux arrivants afin de mieux comprendre les défis liés à leur intégration. Défis qui peuvent avoir un impact sur l'utilisation des services et des ressources municipales.

**ANNEXE A : LES MEMBRES**  
**COMITÉ RÉGIONAL POUR UNE ACTION CONCERTÉE EN DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT**

**AVENIR D'ENFANTS :**

Monsieur Jean-François Lapointe  
Directeur de territoire – Montréal  
8615, boul Saint-Laurent, bureau 206  
Montréal, Québec, H4C 1L7  
Téléphone : 514 370-2996 poste 5401  
[lapointejf@avenirdenfants.org](mailto:lapointejf@avenirdenfants.org)

Madame Christine O'Donoghue  
Agente de développement  
8615, boul Saint-Laurent, bureau 206  
Montréal, Québec, H4C 1L7  
Téléphone : 514 370-2996 poste 5403  
[odonoghuec@avenirdenfants.org](mailto:odonoghuec@avenirdenfants.org)

**CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL**

Monsieur Claude Masse  
Directeur, Service d'allocation  
et d'analyse sociale  
493, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal, Québec, H3A 1B6  
Téléphone : 514 288-1261 poste 291  
[massec@centraide-mtl.org](mailto:massec@centraide-mtl.org)

Madame Suzanne Girard  
Conseillère en planification et développement  
493, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal, Québec, H3A 1B6  
Téléphone : 514-288-1261 poste 209  
[girards@centraide-mtl.org](mailto:girards@centraide-mtl.org)

**TABLE DES DIRECTEURS RÉGIONAUX DES COMMISSIONS SCOLAIRES  
ET RÉSEAU RÉUSSITE MONTRÉAL**

Monsieur Yves Sylvain  
Directeur général  
Commission scolaire Marguerite Bourgeoys  
1100, boul. de la Côte-Vertu  
Saint-Laurent, Québec, H4L 4V1  
Téléphone : 514 855-4500, poste 4507  
[yves.sylvain@csmb.qc.ca](mailto:yves.sylvain@csmb.qc.ca)

Madame Andrée Mayer-Périard  
Directrice générale par intérim  
Réseau réussite Montréal  
1050, 5e avenue, bureau 309  
Verdun, Québec, H4G 2Z6  
Téléphone : 514-286-2346, poste 207  
[amayerperiard@researeussitemontreal.ca](mailto:amayerperiard@researeussitemontreal.ca)

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL (CRÉ) :**

Monsieur Ahmed Benbouzid  
Directeur Développement social  
1550, rue Metcalfe, bureau 810  
Montréal, Québec, H3A 1X6  
Téléphone : 514 842-2400, poste 2101  
Courriel : [abenbouzid@credemontreal.qc.ca](mailto:abenbouzid@credemontreal.qc.ca)

Madame Suzanne Pion  
Agente de développement Famille  
1550, rue Metcalfe, bureau 810  
Montréal, Québec, H3A 1X6  
Téléphone : 514 842-2400, poste 2983  
Courriel : [spion@credemontreal.qc.ca](mailto:spion@credemontreal.qc.ca)

**TABLE RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE/ CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) :**

Madame Christine Rowan  
Directrice locale de santé publique-CSSS de la Montagne  
CLSC Parc Extension  
7085, Hutchison  
Montréal, Québec, H3N 1Y9  
Téléphone : 514 273-3800, poste 6457  
[christine.rowan.dlm@ssss.gouv.qc.ca](mailto:christine.rowan.dlm@ssss.gouv.qc.ca)

Madame France Goyette  
Directrice des services de prévention  
et de promotion de la santé et des services  
communautaires  
Répondante du site CLSC Hochelaga-Maisonneuve  
CSSS Lucille-Teasdale  
Téléphone: 514 253-9717 poste 5358  
[france.goyette.lteas@ssss.gouv.qc.ca](mailto:france.goyette.lteas@ssss.gouv.qc.ca)

**DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL :**

Madame Francine Trickey  
Responsable secteur Tout-petits / Jeunes  
1301, rue Sherbrooke Est  
Montréal, Québec, H2L 1M3  
Téléphone : 514 528-2400, poste 3369  
[ftrickey@santepub-mtl.qc.ca](mailto:ftrickey@santepub-mtl.qc.ca)

Madame Isabelle Samson  
Médecin-conseil secteur Tout-petits / Jeunes  
1301, rue Sherbrooke Est  
Montréal, Québec, H2L 1M3  
Téléphone : 514 528-2400, poste 3022  
[isamson@santepub-mtl.qc.ca](mailto:isamson@santepub-mtl.qc.ca)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DES SPORTS /DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL:**

Madame Nathalie Leblanc  
Responsable des services éducatifs complémentaires  
600, rue Fullum, 10e étage  
Montréal, Québec, H2K 4L1  
Téléphone: 514 873-3315, poste 5343  
[nathalie.leblanc@mels.gouv.qc.ca](mailto:nathalie.leblanc@mels.gouv.qc.ca)

**MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (MFA)/DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL:**

Monsieur Pierre Gaucher  
Directeur  
600, rue Fullum,  
Montréal, Québec, H2K 4S7  
Téléphone : 514 864-2442  
Télécopieur : 514 873-6445  
[pierre.gaucher@mfa.gouv.qc.ca](mailto:pierre.gaucher@mfa.gouv.qc.ca)

Madame Danielle Bordeleau  
Conseillère en développement et concertation  
600, rue Fullum,  
Montréal, Québec, H2K 4S7  
Téléphone : 514 873-6076  
[danielle.bordeleau@mfa.gouv.qc.ca](mailto:danielle.bordeleau@mfa.gouv.qc.ca)

**MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC) /DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL :**

Madame Marie Kronström  
Directrice  
Immigration-Québec Nord de Montréal  
255, boul. Crémazie Est, 8e étage  
Montréal, Québec, H2M 1M2  
Téléphone : 514 873-5165, poste 25041  
[marie.kronstrom@micc.gouv.qc.ca](mailto:marie.kronstrom@micc.gouv.qc.ca)

Madame Eliane Gabbay  
Conseillère en partenariat  
Immigration-Québec Nord de Montréal  
255, boul. Crémazie Est, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec, H2M 1M2  
Téléphone : 514 873-5165, poste 25047  
[eliane.gabbay@micc.gouv.qc.ca](mailto:eliane.gabbay@micc.gouv.qc.ca)

**QUÉBEC EN FORME :**

Madame Chantal Grandchamp  
Directrice de territoire - Montréal  
8615, boul. St-Laurent, bur 302  
Montréal, Québec, H2P 2M9  
Téléphone : 514 384-9427, poste 222  
[cgrandchamp@quebecenforme.org](mailto:cgrandchamp@quebecenforme.org)

Madame Claude Lavoie  
Agente régionale  
8615, boul. St-Laurent, bur 302  
Montréal, Québec, H2P 2M9  
Téléphone : 514 384-9427 # 229  
[clavoie@quebecenforme.org](mailto:clavoie@quebecenforme.org)

**REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (RCPEÎM) :**

Madame Céline Marchand  
Directrice générale  
4321, rue Papineau  
Montréal, Québec, H2H 1T3  
Téléphone : 514 528-1442, poste 22  
[cmarchand@rcpeim.com](mailto:cmarchand@rcpeim.com)

Madame Marie-France Lemieux  
Coordonnatrice, soutien à la qualité  
4321, rue Papineau  
Montréal, Québec, H2H 1T3  
Téléphone : 514 528-1442, poste 38  
[mlemieux@rcpeim.com](mailto:mlemieux@rcpeim.com)

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE (ROCFM) :**

Madame Nancy Harvey  
Chargée de dossiers  
ROCFM  
911, rue Jean-Talon est, bureau 319  
Montréal, Québec, H2R 1V5  
Téléphone : 514 279-3489  
[rocfm@cooptel.qc.ca](mailto:rocfm@cooptel.qc.ca)

Madame Céline Coulombe  
Directrice générale de Famijeunes  
et administratrice du ROCFM  
3904, rue Notre-Dame Ouest,  
Montréal, Québec, H4C 1R1  
Téléphone : 514 931-5115 poste 225  
[famijeunes@videotron.ca](mailto:famijeunes@videotron.ca)

**VILLE DE MONTRÉAL :**

Monsieur Gilles Rioux  
Directeur  
Direction de la diversité sociale  
801, rue Brennan, pavillon Duke Nord,  
5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4  
Téléphone : 514 872-6133  
[grioux@ville.montreal.qc.ca](mailto:grioux@ville.montreal.qc.ca)

Madame Louise Guillemette-Labory  
Directrice associée – Bibliothèques  
801, rue Brennan, pavillon Duke Nord,  
5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4  
Téléphone : 514 872-1608  
[lglabory@ville.montreal.qc.ca](mailto:lglabory@ville.montreal.qc.ca)

**PERSONNE RESSOURCE :**

Renée-Chantal Belinga  
Agente de développement  
Comité régional pour une action concertée en développement de l'enfant  
Tél. : 514 528-1442 poste 63  
[rcbelinga@rcpeim.com](mailto:rcbelinga@rcpeim.com)

